

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service du développement économique / Développement économique	<b>No SD</b> SD-2023-4519
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'amender la résolution CM-20200708-636 concernant l'adoption du plan de relance économique	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b>		
<b>No LV :</b>	NE S'APPLIQUE PAS	
<b>DISTRICT(S) :</b>	00-Tous les districts	
<b>Date CE souhaitée :</b>	2024-05-29	
<b>Date CM souhaitée :</b>	2024-06-04	
<b>Demande d'achat :</b> Non <b>CT requis :</b> Non		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service du développement économique / Développement économique	<b>No SD</b> SD-2023-4519												
<p><b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b></p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2020-11-04</td> <td>CM-20201104-964</td> <td>ADOPTION - PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20200708-636, le conseil adoptait le plan de relance ainsi que son cadre budgétaire détaillé et ses divers projets;</p> <p>ATTENDU QUE des modifications doivent être apportées à ladite résolution;</p> <p>EN CONSÉQUENCE,</p> <p>sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Nicholas Borne</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'amender la résolution CM-20200708-636 afin qu'elle se lise comme suit:</p> <p>«d'adopter le plan de relance économique ainsi que son cadre budgétaire détaillé;</p> <p>d'adopter le projet «Accélérateur d'opportunités» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval pour un montant de 850 000 \$ ainsi qu'une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté au développement économique de 850 000 \$;</p> <p>d'adopter les projets «Services conseils» et «Bonifier le Fonds de l'économie sociale» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 860 000 \$, le tout financé par le Fonds régions et ruralité (FRR);</p> <p>d'adopter les projets relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 3 100 000 \$ tel que décrit dans la section 1 du tableau joint au présent sommaire décisionnel ainsi qu'une affectation spécifique de l'excédent de fonctionnement non affecté de 3 100 000 \$;</p> <p>d'adopter le projet «Programme d'innovation hub» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 750 000 \$ tel que décrit dans la section 2 dudit tableau, financé par le FRR;</p> <p>d'adopter du projet «Symbiose (CCIL)» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 525 000 \$ tel que décrit dans la section 2 dudit tableau, conditionnel à l'obtention d'un financement équivalent en provenance de partenaires économiques;</p> <p>d'adopter le projet «Accréditation mesures sanitaires et promotion Laval» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 200 000 \$ tel que décrit dans la section 2 dudit tableau, ainsi qu'une affectation spécifique de l'excédent de fonctionnement non affecté de 200 000 \$;</p> <p>d'adopter le projet «Entente sectorielle agroalimentaire» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 495 000 \$ tel que décrit dans la section 2 dudit tableau, financé par le FRR au montant de 270 000 \$ et par une affectation spécifique de l'excédent de fonctionnement non affecté de 225 000 \$ ainsi qu'un montant additionnel de 300 000 \$, conditionnel à l'obtention d'un financement équivalent en provenance de partenaires économiques;</p> <p>d'adopter les projets «Nouveau modèle d'affaires sériculture» et «Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)» d'un montant de 325 000 \$ tel que décrit dans la section 2 dudit tableau, financé par une affectation spécifique de l'excédent de fonctionnement non affecté de 325 000 \$ ainsi qu'un montant additionnel de 725 000 \$ conditionnel à l'obtention de leur financement équivalent respectif en provenance de partenaires économiques;</p> <p>d'adopter les projets relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 11 150 000 \$ tel que décrit dans la section 3 dudit tableau, le tout conditionnel à l'obtention de leur financement respectif en provenance de partenaires économiques.»</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p>(SD-2020-4675)</p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2020-07-08</td> <td>CM-20200708-636</td> <td>ADOPTION - PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Boyer APPUYÉ PAR : Aline Dib</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adopter le plan de relance économique ainsi que son cadre budgétaire détaillé;</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2020-11-04	CM-20201104-964	ADOPTION - PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2020-07-08	CM-20200708-636	ADOPTION - PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2020-11-04	CM-20201104-964	ADOPTION - PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE												
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2020-07-08	CM-20200708-636	ADOPTION - PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE												

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service du développement économique / Développement économique	<b>No SD</b> SD-2023-4519
<p>d'adopter le projet « Accélérateur d'opportunités » relevant du programme de relance économique de la Ville pour un montant de 850 000 \$ ainsi qu'une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté au développement économique de 850 000 \$;</p> <p>d'adopter le projet « Programme d'innovation hub » relevant du programme de relance économique de la Ville pour un montant de 1 500 000 \$ ainsi qu'une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté au développement économique de 750 000 \$, le tout conditionnel à l'obtention d'un financement additionnel de 750 000 \$ en provenance de partenaires économiques;</p> <p>d'adopter les projets « Services conseils » et « Bonifier le Fonds de l'économie sociale » relevant du programme de relance économique de la Ville d'un montant de 860 000 \$, le tout conditionnel à l'obtention du financement en provenance du Fonds régions et ruralité (FRR);</p> <p>d'adopter les projets relevant du programme de relance économique de la Ville d'un montant de 3 100 000 \$ tel que décrit dans la section 1 du tableau présenté en annexe du présent sommaire décisionnel ainsi qu'une affectation spécifique de l'excédent de fonctionnement non affecté de 3 100 000 \$;</p> <p>d'adopter les projets relevant du programme de relance économique de la Ville d'un montant de 2 540 000 \$ tel que décrit dans la section 2 du tableau présenté en annexe du présent sommaire décisionnel ainsi qu'une affectation spécifique de l'excédent de fonctionnement non affecté de 750 000 \$, le tout conditionnel à l'obtention d'un financement additionnel de 1 790 000 \$ en provenance de partenaires économiques;</p> <p>d'adopter les projets relevant du programme de relance économique de la Ville d'un montant de 11 150 000 \$ tel que décrit dans la section 3 du tableau présenté en annexe du présent sommaire décisionnel, le tout conditionnel à l'obtention d'un financement de 11 150 000 \$ en provenance de partenaires économiques.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2020-2989)</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service du développement économique / Développement économique	<b>No SD</b> SD-2023-4519
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>Rappel :</p> <p>Le 8 juillet 2020, le Conseil a adopté le plan de relance économique ainsi que son cadre budgétaire détaillé et ses divers projets. Ce plan de relance, fruit d'une démarche concertée auprès de plus de 600 chefs d'entreprise issus de tous les secteurs économiques et d'acteurs socio-économiques du milieu est adapté à la réalité lavalloise. Il vise à soutenir l'économie et les entreprises dans leurs enjeux face à cette nouvelle réalité économique.</p> <p>Le plan de relance touche l'ensemble des secteurs d'activités économiques et vise à capitaliser sur les opportunités. Il permet notamment de soutenir les entreprises dans la modification de leurs modèles d'affaires, dans l'optimisation de la chaîne de valeur et d'approvisionnement, d'augmenter la productivité en intégrant les nouvelles technologies et l'automatisation, et ce, tout en étant aligné avec la transition écologique.</p> <p>Ce plan pour Laval intitulé "capitale des opportunités", est construit sur deux grands piliers:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Stimuler l'économie vers une création de richesse immédiate;</li> <li>2. Soutenir des projets structurants ayant un effet d'entraînement sur l'économie de demain.</li> </ol> <p>Le 4 novembre 2020 des précisions ont été apportées au cadre budgétaire, particulièrement au financement des projets suivants :</p> <p>-Accompagnement et appui stratégique - Programme d'innovation hub (maintenant connu sous le nom de Programme Accélérateur d'opportunités - Soutien à la productivité) :</p> <p>Ce programme de contributions financières non remboursables aide les entreprises lavalloises à concrétiser leur projet de virage numérique et d'automatisation, afin qu'elles soient compétitives au Québec et à l'étranger et qu'elles assurent leur pérennité. Le financement de ce programme, d'un montant total de 750 000\$, provient du Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR) du gouvernement du Québec.</p> <p>-Projets structurants - Entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire à Laval (2020-2023) :</p> <p>Cette entente renouvelée pour une période additionnelle de trois (3) ans permet de poursuivre les activités du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et de soutenir les actions visant notamment l'autonomie accrue du territoire (Ex. L'achat local). Le financement d'une partie de cette entente, d'un montant total de 270 000\$, provient du Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR) du gouvernement du Québec.</p> <p>Le projet «Accréditation mesures sanitaires et promotion Laval» prévoyait une campagne de promotion pour soutenir l'achat local. Finalement, les chambres de commerces ont décidé de s'unir et faire une campagne de l'achat local par le biais d'un programme de la Fédération des chambres de commerces du Québec. Malgré cela, les effets de la pandémie et le contexte économique plus difficile se fait toujours ressentir auprès des commerçants lavallois. Afin de poursuivre les actions en ce sens, la Chambre de commerce et d'industrie de Laval propose de poursuivre les efforts de cette campagne, afin de soutenir et de faire la promotion de l'achat local, par le biais de sa campagne «À Laval, mon choix c'est local!».</p> <p>Ce nouveau projet fera l'objet d'un sommaire décisionnel distinct.</p>		
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>Le budget total du plan de relance de la Ville de Laval est de : 19,28 M\$</p> <p>Ce programme est financé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Excédent de fonctionnement affecté : 0,85 M\$</li> <li>- Excédent de fonctionnement non affecté : 3,85 M\$</li> <li>- Fonds régions ruralité : 1,88 M\$</li> <li>- Partenaires économiques : 12,7 M\$</li> </ul> <p>Chacun des projets où la participation financière de la Ville de Laval est requise, fait l'objet d'un sommaire décisionnel (SD) afin d'obtenir l'approbation nécessaire.</p> <p>L'excédent de fonctionnement affecté au développement économique ainsi que l'excédent de fonctionnement non affecté présentent des sommes suffisantes afin d'assurer le financement du plan de relance économique de Ville de Laval (volet affectations et affectations spécifiques de l'excédent de fonctionnement) tel que présenté dans les recommandations du présent sommaire décisionnel. Les dépenses en découlant sont engagées au fur et à mesure qu'elles se présentent et sont autorisées selon les règles prévues au règlement de délégation de pouvoirs.(L-12432 et ses amendements).</p> <p>Attendu que le changement du présent sommaire décisionnel n'a aucun impact sur le cadre budgétaire.</p> <p>Le service des finances a pris connaissance du changement de vocation du projet 17 du plan de relance.</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service du développement économique / Développement économique	<b>No SD</b> SD-2023-4519
<b>CULTURE</b>	NE S'APPLIQUE PAS	
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b>	NE S'APPLIQUE PAS	
<b>CADRE NORMATIF</b>	NE S'APPLIQUE PAS	
<b>REMARQUE(S)</b>	NE S'APPLIQUE PAS	

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service du développement économique / Développement économique	<b>No SD</b> SD-2023-4519
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20200708-636, le conseil adoptait le plan de relance économique ainsi que son cadre budgétaire détaillé et ses divers projets;</p> <p>ATTENDU QUE, par la résolution CM-20201104-964, le conseil amendait la résolution CM-20200708-636 afin d'adopter le projet «Accréditation mesures sanitaires et promotion Laval» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 200 000 \$ ainsi qu'une affectation spécifique de l'excédent de fonctionnement non affecté de 200 000 \$;</p> <p>ATTENDU QU'un certain essoufflement de l'engouement pour l'achat local est constaté à un moment crucial où les commerces de détail sont encore fragilisés par les effets combinés notamment de la pandémie et des taux d'intérêt élevés;</p> <p>ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le nom du ce projet et que ce changement n'a aucun impact sur le cadre budgétaire;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</b> de recommander au conseil d'amender la résolution CM-20200708-636 concernant le plan de relance économique afin qu'elle se lise comme suit:</p> <p>d'adopter le projet «Accélérateur d'opportunités» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval pour un montant de 850 000 \$ ainsi qu'une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté au développement économique de 850 000 \$;</p> <p>d'adopter les projets «Services conseils» et «Bonifier le Fonds de l'économie sociale» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 860 000 \$, le tout financé par le Fonds régions et ruralité (FRR);</p> <p>d'adopter les projets relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 3 100 000 \$ tel que décrit dans la section 1 du tableau joint au présent sommaire décisionnel ainsi qu'une affectation spécifique de l'excédent de fonctionnement non affecté de 3 100 000 \$;</p> <p>d'adopter le projet «Programme d'innovation hub» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 750 000 \$ tel que décrit dans la section 2 dudit tableau, financé par le FRR;</p> <p>d'adopter du projet «Symbiose (CCIL)» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 525 000 \$ tel que décrit dans la section 2 dudit tableau, conditionnel à l'obtention d'un financement équivalent en provenance de partenaires économiques;</p> <p>d'adopter le projet «Entente sectorielle agroalimentaire» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 495 000 \$ tel que décrit dans la section 2 dudit tableau, financé par le FRR au montant de 270 000 \$ et par une affectation spécifique de l'excédent de fonctionnement non affecté de 225 000 \$ ainsi qu'un montant additionnel de 300 000 \$, conditionnel à l'obtention d'un financement équivalent en provenance de partenaires économiques;</p> <p>d'adopter les projets «Nouveau modèle d'affaires sériculture» et «Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)» d'un montant de 325 000 \$ tel que décrit dans la section 2 dudit tableau, financé par une affectation spécifique de l'excédent de fonctionnement non affecté de 325 000 \$ ainsi qu'un montant additionnel de 725 000 \$ conditionnel à l'obtention de leur financement équivalent respectif en provenance de partenaires économiques;</p> <p>d'adopter les projets relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 11 150 000 \$ tel que décrit dans la section 3 dudit tableau, le tout conditionnel à l'obtention de leur financement respectif en provenance de partenaires économiques.</p> <p>d'adopter le projet «Achat local» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 200 000 \$ tel que décrit dans la section 2 dudit tableau, ainsi qu'une affectation spécifique de l'excédent de fonctionnement non affecté de 200 000 \$; (*) ».</p> <p>(*) Élément modifié dans la résolution CM-20200708-636.</p>		